Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_160-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°51

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

ECONOMIE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PASS COMMERCE ARTISANAT

Annexes : Avis du comité d'agrément du 13 octobre 2025, des 9 février et 19 mai 2026

La présente délibération a pour objet d'approuver l'attribution de subventions au titre du PASS Commerce Artisanat aux entreprises candidates situées sur le territoire de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-Président,

Le dispositif PASS Commerce Artisanat est un fonds de subvention, cofinancé par la Région et REDON Agglomération. Le dispositif est en place depuis janvier 2018 sur les communes bretonnes de REDON Agglomération, en cofinancement avec la Région Bretagne. Depuis décembre 2019, le dispositif est étendu aux communes ligériennes, en cofinancement avec la Région Pays de la Loire.

Le PASS Commerce Artisanat a pour vocation de soutenir la création, l'implantation et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) commerciales et artisanales de proximité qui maillent les territoires, dynamisent les centres bourgs et sont des acteurs essentiels du bien vivre ensemble. La subvention vient soutenir les investissements en travaux immobiliers (second œuvre), en matériel, en mobilier ou en embellissement du local.

VU le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_160-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L. 1511-1 et suivants, les articles L. 1611-7 – I et L. 4251-18 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°17_DGS_01 du Conseil Régional de Bretagne en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

VU la délibération n°17_0204_05 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 29 mai 2017 adoptant les termes du dispositif PASS Commerce Artisanat ;

VU la délibération CC_2017_92 du conseil communautaire en date du 3 juillet 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon sur les politiques économiques, et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération CC_2017_170 du conseil communautaire en date du 20 novembre 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon portant sur le dispositif PASS Commerce Artisanat et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération n°17_0204_11 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 4 décembre 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon portant sur le dispositif PASS Commerce Artisanat et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération CC_2019_004 du Conseil communautaire du 28 janvier 2019 approuvant l'avenant à la convention du dispositif PASS Commerce Artisanat ;

VU la délibération CC_2021_186 du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2021 prolongeant la convention PASS Commerce Artisanat avec la Région Bretagne ;

VU la délibération CC_2023_76 en date du 26 mai 2023 approuvant le règlement du PASS Commerce Artisanat et actant la mise en place, dans son article 7, d'un bonus écologique de 1000 € financé en intégralité par REDON Agglomération et accordé à toute entreprise qui engagerait, dans le cadre de son projet, des actions permettant d'améliorer son impact environnemental ;

VU l'avis du comité d'agrément Pass Commerce et Artisanat du 13 octobre 2025 relatif à l'attribution du bonus écologique à la SARL Natur'Elles Fleurs, domiciliée à Bains-sur-Oust ;

VU l'avis du Comité d'agrément Pass Commerce et Artisanat du 9 février 2026 ;

VU l'avis du Comité d'agrément Pass Commerce et Artisanat du 19 mai 2026 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a reçu les dossiers des entreprises bretonnes solliciteuses par l'intermédiaire des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie) ;

CONSIDERANT les avis et remarques du comité d'agrément sur les demandes de subvention au titre du PASS COMMERCE ARTISANAT

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_160-DE

Raison sociale	*Commune*	*Activité*	*Description du projet*	*Montant des investissements éligibles*	*Avis du Comité d'agrément*	*Montant de subvention proposée*
SARL NATUR'ELLES FLEURS	Bains-sur-Oust (35)	Fleuriste	Projet d'embellissement et mise aux normes énergétique	22.893 € HT	Favorable	**Bonus écologique 894 €**
SAS Atelier Jean-Yves LE BOT	Saint-Jean La Poterie (56)	Restauration – Modernisation de meubles	Travaux de rénovation de l'atelier	16.904,99 € HT	Favorable	**5.071,50 € + Bonus écologique de 1 000 €**
LE TRIADENN	Redon (35)	Restaurant	Travaux d'embellissement intérieur et extérieur + achat mobilier	23.659 € HT	Favorable	**7.097,70 €**
THERMOSEREIN	Saint-Just (35)	Plomberie-Chauffage	Investissements en matériels, équipements, et informatique	21.600,28 € HT	Favorable	**6.480 €**
SARL MINUTE PAPILLON	Redon (35)	Reprise d'une boutique de jouets	Travaux d'embellissement de la boutique + reprise matériel	10.302 € HT	Favorable	**3.090 €**
LA CASA DE NICO	Peillac (56)	Restaurant - pizzeria	Travaux d'embellissement du restaurant, investissements en équipements et mobilier	24.075 € HT	Favorable	**7.222,20 € + Bonus Ecologique de 962 €**

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver l'octroi des subventions aux entreprises concernées comme indiqué sur le tableau ci-dessus ;**
- **de solliciter le remboursement de la quote-part régionale une fois le versement de la subvention réalisée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les entreprises bénéficiaires les conventions pour le versement desdites subventions, ainsi que tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34